

Votants : 77
Convocation du Conseil de Communauté :
le 12 septembre 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 23 septembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 septembre 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN, LA SCIC ELAN COOPERATIF NIORTAIS ET LA CRESS POITOU-CHARENTES 2014-2015-2016

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Gérard GIBAULT, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gerard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Anne BAUDOUIN à Stéphane PIERRON, Jacques BILLY à Sophie BROSSARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Jean-Claude FRADIN à Adrien PROUST, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Agnès JARRY, Sophia MARC à Elmano MARTINS, Elodie TRUONG à Alain PIVETEAU, Michel VEDIE à Jean-Luc CLISSON

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents :

Jean-Romée CHARBONNEAU

Titulaires absents excusés :

Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Amaury BREUILLE, Charles-Antoine CHAVIER, Pascal DUFORESTEL, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 SEPTEMBRE 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN, LA SCIC ELAN COOPERATIF NIORTAIS ET LA CRESS POITOU- CHARENTES 2014-2015-2016

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

VU

La loi n° 2000-321 du 12/04/2000 sur les droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Le décret n°2001-495 du 06/01/2001,

Le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif,

La circulaire du Premier ministre n°5193/SG du 16/01/2007 et ses annexes.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, en septembre 2011, d'un Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) arrêtant, pour les 5 ans à venir, un plan d'actions stratégiques dans lequel l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est identifiée comme une filière prioritaire.

Dans ce cadre, la CAN a décidé de soutenir les actions de la SCIC Elan Coopératif Niortais (SCIC ECN), créée en septembre 2013, dont les statuts précisent qu'elle a comme objet d'être organisée en pôle territorial de coopération économique (PTCE). Le PTCE est apparenté à une forme de cluster de l'Economie Sociale et Solidaire, sur le territoire de la CAN. La SCIC ECN assure donc les missions d'animation et de coordination de ce pôle, qui comporte notamment l'animation de la Maison de l'ESS et le développement de projets dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

La CAN est sociétaire de la SCIC Elan Coopératif Niortais et fait partie de son Conseil de gouvernance.

Ainsi, une convention pluriannuelle de partenariat a été adoptée et signée le 21 mars 2014 entre la CAN, la SCIC ECN et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). Cette convention porte sur :

1. l'animation et la coordination du PTCE,
2. l'animation de la Maison de l'ESS,
3. la gestion de la Maison de l'ESS.

Les premiers mois d'activités de la SCIC Elan Coopératif Niortais (septembre 2013 à juin 2014) ont montré un très faible volant d'activités. Cette dernière doit donc établir un modèle économique viable, en accélérant son démarchage et en développant très rapidement des courants d'affaires.

Vu cette évolution récente, il convient d'adapter la convention de partenariat :

- la SCIC ECN concentre ses actions sur l'animation et la coordination du PTCE : ce point fait l'objet de la convention de partenariat entre la CAN, la SCIC ECN et la CRESS,
- la SCIC ECN anime la Maison de l'ESS dès son ouverture : elle y installe ses bureaux et dispose de personnel sur site à plein temps, nécessaire pour l'accueil et la conciergerie ; l'expertise de ses adhérents lui permet de proposer un conseil et un accompagnement de qualité en faveur des entreprises locataires de la Maison de l'ESS,
- la CAN assure la gestion immobilière de la Maison de l'ESS.

C'est pourquoi il est proposé d'annuler et de remplacer la convention de partenariat entre la CAN, la SCIC ECN et la CRESS par une nouvelle convention portant uniquement sur l'animation et la coordination du PTCE.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle convention pluriannuelle 2014-2015-2016 entre la CAN, la SCIC ECN et la CRESS Poitou-Charentes, qui annule et remplace la convention signée le 21 mars 2014.
- Autoriser le versement à la SCIC ECN d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014, pour un montant de 36 600 €,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et les documents relatifs à cette affaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Eric PERSAIS

Vice-Président Délégué